Envoyé en préfecture le 10/06/2021

Reçu en préfecture le 10/06/2021

Affiché le 11/06/2021



ID: 095-219504800-20210603-DEL2021352-DE

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT DE PONTOISE CANTON DE L'ISLE-ADAM



VILLE DE PARMAIN (95620) EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2021

N° 2021/35

Date de Convocation :

28/05/2021

L'an deux mille vingt et un, le trois juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil, avec accès limité à 8 personnes au maximum (selon le II article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020), sous la présidence de Monsieur Loïc TAILLANTER, maire de Parmain.

Date d'affichage

PRÉSENTS :

11/06/2021

Antoine SANTERO, Nadine CALVES, François KISLING, Valérie MICHEL, Alain PRISSETTE, Sylvie LABUSSIÈRE (à compter de 20h15), Philippe TOUZALIN, Renée BOU ANICH, Évelyne DURET, Laëtitia IABBADENE, Jean-Luc JOLIT, Naïma NAÎT-SEGHIR, Patrick LECHAT, Bernard PIERRON, Béatrice BELABBAS, Alexis PENPENIC, Dominique MOURGET, Mario STERI, Emilie PORTIER, Caroline CHAZAL-MATHIEU, Sébastien GUÉRINEAU, Solange FAUCOMPREZ.

Nombre de Conseillers En exercice: 29

Présents: 23 Votants: 25

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Sylvie LABUSSIÈRE donne pouvoir à Antoine Santero, Martine DESRY donne pouvoir François Kisling, Philippe DESRY donne pouvoir à François Kisling, Michel ARMAND donne pouvoir à Nadine Calves, Louise FEINSOHN donne pouvoir à Nadine Calves, Amélie SANTERO donne pouvoir à Antoine Santero,

Frédérick FÉZARD donne pouvoir à Dominique Mourget.

Monsieur François KISLING a été désigné Secrétaire de Séance.

OBJET : Demande de subvention DETR - Éclairage public

Vu le projet d'amélioration énergétique de l'éclairage public par le remplacement des luminaires et des lampes sodium par des lampes LED sur notre commune, détaillé comme suit ;

- rue des Coutures (7)

- avenue de l'Oise (15)

- partie basse de la rue du Maréchal Foch (22)

- rue de Vaux (12)

- église de Jouy le Comte

- rue Albert 1er (13)

- chemin SNCF 5 (voie piétonne vers Valmondois) (6)

- avenue de Paris (12)

- rue Couperie (3)

- rue de Verdun (2)

- rue du Val d'Oise (16)

- rue des Arts (4)

Considérant que le coût de ces travaux est estimé à 118 782,00 €HT soit 142 538,40 € TTC;

Considérant que ces travaux sont éligibles à hauteur de 30 % du montant HT des travaux au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR);

Considérant que le montant de l'opération sera inscrit dans son intégralité au budget ;

Considérant le plan de financement suivant faisant apparaître les subventions sollicitées pour ce projet auprès du Conseil régional d'Ile-de-France;

Envoyé en préfecture le 10/06/2021

Reçu en préfecture le 10/06/2021

Affiché le 11/06/2021



ID: 095-219504800-20210603-DEL2021352-DE

Libellé	Coût du projet		Subvention			Montant à la charge	
	HT	TTC	Organisme	% du HT	Montant	HT	TVA
Rénovation de l'éclairage public	118 782,00 €	142 538,40 € -	État/DETR	40%	47 512,80 €	35 634,60 €	23 756,40 €
			Région IDF	30%	35 634,60 €		
				70%	TOTAL		59 391,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

- ⇒ **SOLLICITE** la subvention DETR auprès de la Préfecture du Val d'Oise à hauteur de 40% du montant HT des travaux, soit 47 512,80 €.
- ⇒ **ADOPTE** le plan de financement tel que ci-dessus.
- S'ENGAGE à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum et le taux attribué.
- S'ENGAGE à ne pas débuter les travaux avant la notification des subventions.

Délai de recours de 2 mois à dater de la notification ou publication. Voie de recours auprès du Tribunal Administratif (décret n°89-641 du 7/09/1989). Le T.A. de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement via l'application « Télérecours citoyens » (https://www.télérecours.fr).

Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN